

**Membres présents :** Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente en charge de l'Education ; Hélène De Resseguier, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Solidarités

**Membre excusé :** Gérard Castet, 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la Petite Enfance

**Secrétaire de séance :** Alain PAYSSE

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 10 en proposant aux membres présents l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la participation des familles à la prise en charge financière du séjour « jeunes » à Oxygers.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des participants.

**Ordre du jour :**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2/03/2021**
- 2. Assainissement non collectif : nouvelle stratégie tarifaire**
- 3. Immobilier d'entreprise : détermination du loyer**
- 4. Tarif Séjour Oxygers : proposition de modification (point ajouté à l'ordre du jour)**
- 5. Informations relatives aux demandes de subvention formulées par des associations du territoire**
- 6. Questions diverses**

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2/03/2021**

Les membres du Bureau approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 mars 2021, transmis en amont.

**2. Assainissement non collectif : nouvelle stratégie tarifaire**

➤ **Un déficit notable depuis plusieurs années**

Depuis plusieurs années, le budget SPANC est déficitaire.

Le montant de ce déficit s'élevait, au moment de l'étude, à 112 503,65 €. L'effort financier de la collectivité pour l'apurer serait de :

- 22 500,73 € par an, sur 5 ans,
- 16 071,95 € par an, sur 7 ans,
- 11 250,37 € par an, sur 10 ans.

A noter : le compte administratif 2020 a permis d'arrêter le montant du déficit à la somme de 99 759,25 €

➤ **Une réflexion engagée depuis le DOB 2021**

La situation du budget annexe SPANC a été évoquée en Conseil communautaire, lors du Débat d'Orientation budgétaire 2021 puis lors du vote du Budget.

Depuis :

- Le 12 mars dernier, le Président de la CCBVG, la Présidente de la Commission Finances, le Vice-Président aux finances et le Président de la Commission Environnement et Assainissement se sont réunis pour partager les constats qui sont présentés en séance.
- Le 14 avril dernier, les membres de la Commission Environnement et Assainissement se sont réunis pour faire le point sur la situation et proposer une nouvelle stratégie.

## ➤ Une nouvelle stratégie à définir

Sur la base de ce constat, et comme évoqué lors du vote du Budget annexe SPANC, il est nécessaire de trouver une solution pour résorber ce déficit à moyen terme.

Cela passe par la définition d'une nouvelle stratégie et l'activation de deux leviers :

- L'évolution de la tarification de ce service.
- Les modalités de contrôle des installations.

Dans les tableaux présentés ci-après, sont présentés :

- Les éléments de comparaison tarifaire entre notre collectivité et les structures voisines : SIEBAG, Nogaro et Trigone,
- Les éléments d'information relatives au fonctionnement du service et aux modalités de contrôles actuelles,
- Les hypothèses d'évolution des pratiques en matière de tarifs et de contrôles, au niveau de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Quatre hypothèses tarifaires sont évoquées :

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4
Coût usager installation conforme	260 €	341 €	360 €	420 €
Coût usager installation non conforme	390 €	511,50 €	540 €	630 €
Résorption déficit	Aucun	10 ans	7 ans	5 ans

La définition d'objectifs réalistes et atteignables en matière de contrôle est également évoquée, avec 320 contrôles physiques réalisés par an et suppression des « contrôles par voie de questionnaire » facturés à 33 €.

À noter, en 2020 (rythme exceptionnel au regard de l'épidémie) : 32 contrôles réalisés hors questionnaires et contrôles de bon fonctionnement.

Sur la base de ces éléments, l'hypothèse 3 paraît la plus plausible :

- Résorption du déficit en 7 ans, soit 16 071€/an
- Incidence pour l'abonné :
  - ✓ 180€ TTC/acte.
  - ✓ sur 10 ans pour une installation conforme : 360 € au lieu de 190 €.
  - ✓ sur 10 ans pour une installation non conforme, 540 € au lieu de 223 €.

Pour information, l'hypothèse 3 a reçu un avis favorable des membres de la Commission Environnement-Assainissement.

Au-delà de l'intérêt financier de cette proposition, l'objectif environnemental est aussi conséquent : la politique de contrôle plus assidue et une tarification plus importante auront un effet incitatif pour les usagers qui auront tendance à remplacer plus fréquemment leur dispositif.

A noter : Il est évoqué en séance la possibilité de proposer aux usagers le paiement en plusieurs fois des actes réalisés. Il est alors mis en avant que l'objectif est de résorber au plus vite le déficit constaté tout en évitant une procédure de paiement qui rendrait difficile toute opération de recouvrement. Les administrés auront toute latitude pour demander un échelonnement de paiement auprès du Service de Gestion Comptable de la DDFiP. Par ailleurs, les maires seront sollicités pour relayer l'information auprès de leurs administrés et faciliter ainsi la compréhension des nouvelles dispositions.

La proposition n° 3 est validée à l'unanimité. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

### 3. Immobilier d'entreprise : détermination du loyer

#### ➤ Rappels et contexte :

- Dès le début de la réflexion, le projet de création d'un immobilier d'entreprises à Marciac a été porté, conjointement, par la sous-préfecture de Mirande, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et la SCIC Terra Alter. A noter, la CCBVG est actionnaire de la SCIC Terra Alter à hauteur de 5 000 €.
- Les objectifs du projet :
  - Faire travailler les agriculteurs du territoire en leur offrant des débouchés pour vendre leur production.
  - Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire ou permettre à celles déjà en place de se développer.
  - Proposer aux cantines scolaires du territoire des produits frais et locaux pour la confection des repas servis aux collégiens et aux élèves de primaires et de maternelle.
  - Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et/ou économique, vivant sur le territoire de la CCBVG.
  - Intervenir activement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, la CCBVG ayant la compétence économie.
    - ➔ Ce projet ne vise pas à générer des profits pour la Collectivité mais inscrire son action dans une volonté de dynamiser un territoire rural en difficulté.
    - ➔ Au final, la communauté de communes reste propriétaire du bâtiment loué.
- Les éléments communiqués par la Sous-Préfecture : En présence de Mme Grail-Dumas et de M. Guilhaumon, les Services de la Sous-préfecture de Mirande ont indiqué que le montant du loyer devait être calculé en tenant compte du coût total de l'opération (coût du bâtiment + coût du terrain), déduction faite des subventions ; donc sur la base du reste à charge pour la CCBVG. Le loyer déterminé doit être calculé selon les indications fournies et en tenant compte des conditions économiques du marché locatif local.

#### ➤ Eléments financiers :

- Charges annuelles : 49 000,02 €  
*(Reste à charge sur opération, valeur du terrain, intérêts d'emprunt, amortissement linéaire de la construction, provisionnement pour entretien)*

	Total	Par an	Par mois
Opération - Reste à la charge de la CCBVG <sup>(1)</sup>	380 390,66 €	19 019,53 €	<b>1 584,96 €</b>
Valeur du terrain <sup>(1)</sup>	57 357,40 €	2 867,87 €	<b>238,99 €</b>
Intérêts d'emprunt <sup>(1)</sup>	48 012,00 €	2 400,60 €	<b>200,05 €</b>
Amortissement linéaire <sup>(2)</sup>	955 202,74 €	19 104,05 €	<b>1 592,00 €</b>
Provisionnement pour entretien		5 607,96 €	<b>467,33 €</b>
total	1 440 962,80 €	49 000,02 €	<b>4 083,33 €</b>
Travaux à la charge du locataire – équipements immeubles par destination <sup>(3)</sup>	<b>171 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>- 1 583,33 €</b>
Montant du loyer proposé			<b>2 500,00 €</b>

(1) Calcul du montant annuel sur la base de 20 ans et 1 mois (durée de l'emprunt).

(2) Amortissement linéaire calculé sur le montant hors taxe de la construction et sur 50 ans.

(3) Montant des travaux à déduire du loyer, calculé sur la base de la durée du bail (3-6-9) soit 9 ans.

#### ➤ Proposition :

- Montant du loyer mensuel : 2 500 €,
- Bail « 3-6-9 » signé devant notaire,
- Clauses :
  - Prévoyant la révision du montant du loyer.

- Précisant que la différence éventuelle avec la valeur locative du marché tient lieu de subvention en nature,
- Précisant que sur la durée du bail, le montant des travaux assumés par le locataire pour des équipements immeubles par destination sera déduit du montant du loyer, mensuellement.

A noter : il est rappelé en séance que le projet a fait l'objet de sept modifications de l'APS afin de pondérer le prix au plus près des capacités de la Collectivité. Aujourd'hui, l'objectif est de déterminer le montant du loyer de telle sorte qu'il permette à la Communauté de communes de couvrir ses dépenses et au futur locataire de pouvoir l'assumer. Il sera demandé à Mme Bonnemaïson, gérante de Terra Alter, de produire un document de bilan qui sera présenté aux Conseillers communautaires. Par ailleurs, une visite des locaux du Café Zik, actuellement occupés par Terra Alter, sera organisée pour un état des lieux avant restitution.

Au-delà de cet état des lieux, il conviendra de déterminer le devenir de ce bâtiment et faire les appels à projets qui permettront d'en faire un outil au service de l'attractivité du territoire. Cette recherche de porteurs de projet devra être engagée à l'automne. A ce stade, les membres du Bureau s'accordent sur le fait que ce bâtiment ne doit pas être vendu à un particulier pour en faire une habitation privée.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

#### **4. Tarif Séjour Oxygers : proposition de modification (point à ajouter à l'ordre du jour)**

Rappel :

Le 25 mars 2021, le Conseil communautaire a pris une délibération relative au tarif applicable aux familles pour la participation de leurs enfants à un séjour d'été :

- A Oxygers,
- Du 19 au 24 juillet,
- Nombre de places : 40
- Coût par enfant et par jour : 50 €, soit 250 € par enfant pour les 5 jours,
- Reste à charge pour la CCBVG : 4 175,46 € sur un montant total de 14 175,46 €

A noter : Participation des familles à des séjours équivalents : 180 € par enfant en 2019, 230 € par enfant en 2016.

Constat : Après un premier sondage auprès des familles, il apparaît que le tarif voté est trop élevé (contexte économique défavorable, charge pour les familles ayant plus d'un enfant, aide CAF de 10 € par jour et par enfant pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700).

Il semblerait que jusqu'à 40 € par enfant et par jour, les familles pourraient assurer la dépense.

Risque : Les quarante places pourraient ne pas être utilisées. Au-delà de la déception des enfants, le risque est que la prise en charge du bus ne soit pas assurée par le Conseil départemental (toutes les places doivent être occupées).

Proposition : Baisser le tarif au regard des possibilités financières des familles, soit 40 € par jour et par enfant. Reste à charge de la CCBVG : 6 175,46 € au lieu de 4 175,46 €.

Possibilité de compenser du fait :

- de l'annulation du séjour à Pouylebon : - 1 101,96 €
- des économies réalisées sur les vacances de printemps faute d'activité : - 953 €
- de la présence d'apprentis dans les équipes d'animation qui permet d'éviter le recrutement d'un agent d'animation en renfort (prévu au budget),
- subvention CAF pour ce projet estimée à 1 500 €. Le dossier doit être déposé au plus tard le 12/05, sur la base des tarifs validés avec une prise en charge de 40 € par jour et par enfant, pour les familles.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

## 5. Demandes de subvention formulées par des associations du territoire

Les membres du Bureau sont informés des dossiers, déposés ou en attente de réception, relatifs aux demandes de subvention formulées par les associations du territoire.

Dans l'attente de l'examen de ces dossiers par les Commissions thématiques concernées, il est à noter qu'un certain nombre de demandes sont faites au titre de l'action sociale ; ce qui est nouveau sur le territoire.

Il est rappelé en séance que certaines actions portées par des associations locales bénéficient déjà du soutien financier des communes, voire d'aide logistique telle que le prêt de salles des fêtes. Il convient donc d'être vigilant à prendre en compte toutes les aides et ressources des associations concernées afin de fonder une décision sur des éléments objectifs.

S'agissant de la demande formulée par l'ADOM Trait d'Union, il est également rappelé que cette structure est la seule sur le territoire de la Communauté de communes à apporter une aide aux plus fragiles en matière de portage de repas.

Les membres du Bureau valident le fait que ce point puisse être révoqué en Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

## 6. Questions diverses

### A. Systèmes d'endiguement sur le territoire de la CCBVG : état des lieux et travaux à prévoir en 2021

Monsieur Ré, Président du Syndicat Mixte Adour Amont, a communiqué à la Communauté de communes :

- les modalités de calcul de la cotisation 2021,
- les informations relatives aux travaux d'investissement à réaliser afin de consolider les ouvrages existants, notamment à Izotges et à Tasque.

Lors d'une vision conférence, organisée le 8 avril 2021 et réunissant Monsieur Guilhaumon, Monsieur Ré, Monsieur Bertin, Madame Ducouso, Madame Verbanaz et Monsieur Astau, certains points ont été précisés.

#### a) **Objet de la visio-conférence**

- Cotisations projetées pour l'année 2021 (vote prévu le 8 avril 2021 en Conseil syndical) et évaluation des travaux d'investissement à programmer sur la base des diagnostics de terrain.
- Validation des travaux à programmer en 2021.

#### b) **Cotisations prévisionnelles 2021**

Action	Cotisation
BP Principal	33 683,67 €
Travaux investissement	16 275,00 €
PAPI	1 031,24 €
BA Sentiers	1 958,48 €
BA Suivi qualité	- €
<b>Total</b>	<b>52 948,39 €</b>

#### **A noter :**

- BP principal : cotisation annuelle (**prévue au budget à hauteur de 35 000 €**)
- Travaux d'investissement : part résiduelle à la charge de la CCBVG (non prévue au budget)

- PAPI (programme d'action de prévention des inondations) : appel de fonds pour constituer une réserve (non prévue au budget)
- BA Sentiers : (non prévue au budget)

#### c) Détail des travaux d'investissement

Communes	Action	Montants	Aides			
			AEAG		Région Occitanie	
Izotges	Déplacement route	10 000 €	50%	5 000,00 €		- €
Tasque	Protection de berge en aval du pont	10 000 €		- €		- €
Ladevèze-ville	Restauration végétation - Alaric	1 700 €	50%	850,00 €	20%	340,00 €
Préchac-sur-adour	Restauration végétation - Alaric	2 550 €	50%	1 275,00 €	20%	510,00 €
<b>Total</b>		<b>24 250 €</b>		<b>7 125,00 €</b>		<b>850,00 €</b>

#### d) Validation des travaux à retenir pour le budget 2021

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers s'est prononcée pour la prise en charge des travaux d'investissement pour la commune d'Izotges et la commune de Tasque, au besoin selon une programmation pluriannuelle à partir de 2021.

La priorité, compte tenu des éléments techniques fournis par le SMAA lors de la visio-conférence, est le déplacement de la route à Izotges.

Une pondération du coût des travaux est envisageable ; M. Ré s'engageant à communiquer les diminutions de dépenses au plus tôt afin que la CCBG puisse adapter l'enveloppe budgétaire en conséquence.

Les travaux à Ladevèze-Ville et à Préchac seront réalisés en fonction des possibilités financières de la Collectivité.

## B. La fourrière animale

Pour l'année 2021, le syndicat mixte des trois vallées a envisagé différents scénarii pour la prise en charge de la gestion des colonies de chats errants en pullulation :

- o Une prise en charge total avec une augmentation de la cotisation annuelle de 21 % par habitant,
- o Une prise en charge partielle (les transports des animaux jusqu'à la SPA sont à la charge des communes) avec une augmentation de la cotisation annuelle de 8 % par habitant,
- o Le statu quo, à savoir la prise en charge des colonies de chats errant localement par les communes.

Lors de sa dernière assemblée générale, le SM3V a statué pour le statu quo. De fait, le coût de la cotisation passe de 1,85 € par habitant en 2020 à 1,87 € en 2021.

Pour mémoire :

Année	Coût par habitant
<b>2021</b>	<b>1,87 €</b>
2020	1,85 €
2019	1,80 €
2018	1,89 €
2017	0,90 €
2016	0,70 €

### C. Les sites emblématiques : les réponses déjà reçues

Monsieur Guilhaumon rappelle le processus en cours et indique qu'une grande majorité de communes adhèrent à la démarche.

Un point sera fait en Conseil communautaire, dans le cadre des questions diverses.

### D. Été 2021 : ouverture des piscines

Lors du Conseil communautaire du 6 avril, la question de l'ouverture des piscines a été posée sans qu'aucune décision ne soit prise.

Il est souhaitable d'évoquer ce sujet en Bureau pour proposer une ouverture du samedi 10 juillet au dimanche 29 août au plus tard.

Par ailleurs, il convient de réaffirmer la règle posée par la Collectivité : la baignade n'est autorisée qu'avec un maillot de bain (pas de short). En cela, on reste conforme aux préconisations de Direction des sports de la DDSEN.

A noter, en 2020 :

- Les piscines ont été ouvertes sur la même durée que celle proposée pour 2021.
- Le dernier week-end d'ouverture, les entrées sont très faibles.
- Le déficit a été de – 120 737,66 € pour 1 mois et demi d'ouverture, contre – 123 457,42 € en 2019 pour 3 mois d'ouverture.

#### **Estimation du déficit selon la durée d'ouverture en 2021 :**

1 mois d'ouverture		1 mois et demi		3 mois
Avec protocole COVID	Sans protocole COVID	Avec protocole COVID	Sans protocole COVID	Avec protocole COVID
- 91 814,14 €	- 83 354,21 €	- 127 670,22 €	- 114 300,23 €	- 202 859,00 €

Les membres du Bureau approuvent la possibilité d'une ouverture des piscines intercommunales du 10 juillet au 29 août. Ce point sera soumis à la validation du Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

### E. PLUi et la consultation des agriculteurs

Comme initialement prévu, les agriculteurs travaillant sur le territoire de la CCBVG ont été destinataires d'un questionnaire afin de finaliser le diagnostic en cours et :

- de disposer d'un état des lieux de l'activité,
- de pouvoir anticiper les futurs développements de chaque exploitation en prenant en compte les projets sur le court, moyen et long terme.
- de permettre aux agriculteurs de s'exprimer à la fois sur les questions d'urbanisme, mais également sur la place de l'agriculture et son évolution dans les années à venir.

Ce questionnaire a été transmis :

- par mail (127 agriculteurs)
- par courriers (145 agriculteurs).

A noter : à ce jour n'ont pas été communiquées les listes des agriculteurs de Courties, Izotges, Préchac sur Adour, Ricourt.

Par ailleurs, animées par le Cabinet Paysages et les agents de la CCBVG, deux journées de rencontres avec les agriculteurs sont prévues le 8 et le 17 juin (accueil par groupe de 6 personnes sous forme 4 mini

réunions par jour, dans deux salles distinctes, soit une capacité d'accueil de 48 personnes par jour). Deux agriculteurs sont déjà inscrits.

Les élus, membres du comité de pilotage PLUi, sont mobilisés pour participer à ces jours à tour de rôle : M. Cottonat, Mme Theye, M. Larribat, M. Delesalle, M. Ganiot.

#### **F. Evolution du multi-accueil**

La CAF a informé la CCBVG que l'évolution du multi-accueil (élargissement du nombre de jours d'ouverture, augmentation du nombre de places d'accueil à Marciac, ouverture possible simultanément sur Marciac et Plaisance...), si elle était prévue dès 2021, pourrait faire l'objet d'un financement CAF :

- plus important que celui actuellement octroyé (près de 3 000 € par place d'accueil contre environ 700 € aujourd'hui),
- intégré dans la CTG et donc valable au moins pour toute la durée de celle-ci.

Les contraintes d'agenda de la CAF ne sont pas les mêmes que celles des services de l'EPCI. Pour être en phase, il faudrait que les services de la CCBVG soumettent aux élus une proposition d'évolution au plus tard en septembre. La mise en œuvre opérationnelle pourrait être travaillée dans un second temps, avec une effectivité des évolutions souhaitées au cours du premier trimestre 2022.

Dès juin, une lettre d'intention serait à transmettre à la CAF pour que des crédits CNAF soient réservés afin de soutenir notre projet :

- en fonctionnement,
- voire en investissement si des besoins apparaissent.

Les membres du Bureau approuvent le processus en cours. Ce point sera soumis à la validation du Conseil communautaire lors de sa séance du 25 mai 2021.

#### **G. Signature des conventions d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain**

La signature officielle des conventions d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » est prévue le 12 mai à 16 h 30 – Salle des fêtes de Marciac.

Les conventions pour Marciac, Plaisance et Riscle seront signées en même temps.

Participeront, a minima, à cet évènement :

- Monsieur Brunetière, Préfet du Gers, accompagné de Madame Grail-Dumas et des représentants des services de Préfecture ;
- Des représentants du Conseil Régional (à définir),
- Monsieur Philippe Martin, Président du Conseil départemental du Gers,
- Les présidents des EPCI concernés,
- Les maires des communes concernées,
- Le président ou son représentant du PETR.

Les invitations seront envoyées par les services de Préfecture.

#### **H. Le nouveau chemin de randonnée Marciac-Plaisance**

Le Comité département des chemins de randonnée sera relancé pour le balisage de ce nouveau chemin avant l'été.

**La séance est levée à 19 h 50.**

Le Président,  
Jean-Louis Guilhaumon

